



XXXV^e SESSION
Paris, 3 au 6 juillet 2009

DOCUMENT N° 41

DEBAT GENERAL

INTERVENTION

DE

M. Jean-François ROBILLON
Conseiller national (Monaco)

**Intervention de la délégation
de la Principauté de Monaco**

05/07/09

En 1972, le scientifique Edward Lorenz nous invitait à nous interroger : le battement d'ailes d'un papillon au Brésil peut-il provoquer une tornade au Texas ? ».

Nous profitons de l'opportunité qui nous est donnée de faire des commentaires sur l'appréciation des origines de la crise économique par le G 20, crise qui nous touche tous.

Ces appréciations ont entraîné des décisions prises par le G 20 dont les conséquences peuvent avoir des implications parfois néfastes même sur des pays du nord de la Méditerranée.

C'est ainsi que nous déplorons la méconnaissance des réalités de notre pays et les préjugés dont nous sommes les victimes.

Les petits pays sont montrés du doigt et utilisés comme des boucs émissaires de la crise mondiale.

Je saisis l'occasion pour vous rappeler rapidement quelques spécificités de notre pays qui démontrent que notre Principauté n'est en aucun cas un paradis fiscal. D'ailleurs qu'est-ce qu'un paradis fiscal ?!

Le Budget général de notre pays est abondé à hauteur de plus de 70 % par des contributions !!

Certes ces contributions sont indirectes. Le problème des contributions directes a été réglé depuis la fin du XIX ème siècle, date à laquelle elles ont été supprimées.

60 % de notre Budget est représenté par la perception de TVA dont les taux sont alignés sur ceux de la tranche supérieure de l'Union Européenne.

Notre système bancaire a des règles de fonctionnement claires et le contrôle est assuré par la Commission Bancaire Française.

Nous sommes donc bien loin de l'opacité que l'on nous reproche souvent.

Notre tissu économique diversifié, de l'artisan, à l'industriel et à la recherche de pointe nous permet d'être

un acteur économique régional important mais également nous a permis depuis de nombreuses années de participer à des programmes de coopération et de développement dans un grand nombre de pays afin de soulager à notre échelle la misère et la détresse que l'on rencontre hélas trop souvent encore au XXI^{ème} siècle.

Sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Albert II, la Principauté de Monaco a considérablement accru son effort dans le domaine de la coopération internationale au développement. C'est ainsi que le Gouvernement Princier s'est engagé à augmenter l'Aide Publique au Développement (APD) de 25% par an pour atteindre l'objectif des 0.7% du Revenu National Brut (RNB) au plus tard en 2015.

Nos interventions visent non seulement le secteur social et celui de la santé, mais un accent particulier est mis sur ceux qui sont les plus fragiles et vulnérables, à savoir la santé des femmes et des enfants, mais aussi celui de l'éducation et de la formation sous ses multiples aspects.

C'est la bonne santé de notre économie qui nous permet de dégager les budgets consacrés aux actions humanitaires, à l'aide publique au développement ainsi qu'aux actions éducatives.